

-0-0-0-0-0-0-0-

ANNEE 1965 - N° 56 /PR-MSP

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la Constitution du 11 Janvier 1964 ;
VU le Décret n°33/PR du 25 Janvier 1964 portant Formation
du Gouvernement de la République du Dahomey ;
VU le Décret n°54/PC/SGG du 2 Mai 1964 organisant les
services rattachés à la Présidence de la République
et fixant les attributions des Membres du Gouvernement
VU le Décret n°37/PR-SGG du 23 Juin 1965 concernant
Mr. AGBANRIN ;
VU les Nécessités de service ;

Le Conseil des Ministres entendu,

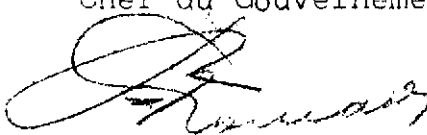
DECRETE :

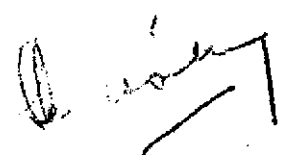
ARTICLE 1er..- Monsieur Félicien COOVI-HANDEMAGNON, Médecin
Principal de 4^e échelon, Directeur-Adjoint de la Santé Publique,
est nommé Directeur par intérim de la Santé Publique, en rem-
placement de Mr. Ephrem AGBANRIN.

ARTICLE 2..- Le présent décret qui prendra effet pour compter
de la date de sa signature, sera enregistré, publié et com-
muniqué partout où besoin sera./.

Fait à COTONOU, le 11 SEPTEMBRE 1965

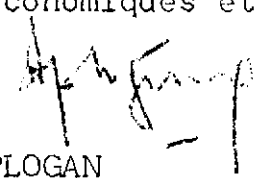
Par le Président de la République
Le Président du Conseil
Chef du Gouvernement,

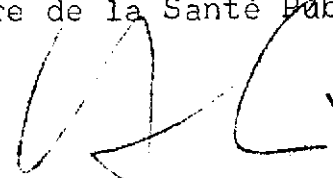

J. AHOMADEGBE-TOMETIN


S.M. APITHY

Le Ministre de la Santé Publique,

Le Ministre des Finances, des
Affaires Economiques et du Plan,


F. APLOGAN


D. BIO